

Dans ce numéro: J. BROSSIER: En forêt de Chartreuse. — H. POLGE: Premiers résultats de l'expérience d'élagage de branches vivantes d'Epinal. — N. DÉCOURT: Table de production pour le Douglas dans le Nord-Est du Massif Central. — J. van ASSCHE et A. SCHOENENBERGER: Etude de la répartition et de l'activité des racines de *Pinus halepensis* par application d'un nucléide radioactif. — J.J. FRANC DE FERRIÈRE et C.E. RIEDEL: Pédologie et vocation forestière des sols.

EN FORÊT DE CHARTREUSE

PAR

J. BROSSIER

Ingénieur en Chef du G.R.E.F.
à Grenoble

Aux chefs PIDOUX, ROUX et EYRAUD,
premiers artisans du succès actuel, en
souvenir de nos premières tournées...

Lors du premier colloque de cynégétique organisé à l'Ecole du Bouchet, il avait été suggéré que des monographies soient rédigées sur certaines forêts domaniales riches en gibier où des expériences faites pouvaient servir d'exemple.

C'est à ce souci que répond l'article que M. BROSSIER, gestionnaire du massif depuis vingt-deux ans avec une courte interruption, a rédigé pour la Revue forestière.

La forêt domaniale de Grande-Chartreuse, d'une contenance totale de 8 000 hectares, réunit un grand nombre de données favorables au grand gibier.

Un massif d'un seul tenant sur 6 500 hectares entoure le Monastère; sans enclaves, délimité le plus souvent par des crêtes, il s'étend entre l'altitude de 400 m à Fourvoirie jusqu'aux 1 800 ou 2 000 m des sommets du Grand Som, du Charmant Som, de l'Aliènant et de la Grande Sure.

Sa topographie est complexe; les formations de calcaire dur de l'urgonien, du valanginien supérieur et du tithonique dessinent ces « cuestas » blanches, typiques du paysage cartusien. Elles sont difficilement franchissables sauf en quelques passages (cheminées de Corde ou de Fetrus); mais elles sont fréquemment interrompues par des vires, couvertes de végétation herbacée et même arbustive, les « sangles »; ce sont de précieux refuges pour le chamois.

Au pied de ces barres calcaires, les franges d'éboulis sont garnies de feuillus très clairs. Partout ailleurs c'est la forêt; formés prin-

la même société dont les buts sont aussi mondains que cynégétiques et dont la prudence dans la gestion est restée exemplaire. Elle a entretenu deux gardes-chasse avant même que le cahier des charges en fit obligation ; c'est bien à la Société Saint-Hugues que l'Administration doit d'avoir pu créer, depuis 20 ans, les richesses actuelles.

*
**

Quelles sont-elles ?

L'Ours, autrefois abondant a disparu dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le chamois, lui, a résisté. Il a cependant connu deux crises en relation avec les deux dernières guerres. L'action persévérante de la Société Saint-Hugues l'avait sauvé, entre 1920 et 1930, une première fois. En 1945, à nouveau, l'effectif semblait avoir atteint son niveau le plus bas, 50 têtes peut-être et le braconnage sévissait, encouragé par la plume d'un « protecteur » local de grande réputation, et par son exemple. L'action conjuguée du service forestier et de l'adjudicataire a permis de remonter une deuxième fois le courant ; bien qu'aucun inventaire précis ne soit possible, on peut estimer à 250 têtes le troupeau actuel.

Sous-espèce lourde, décrite par le Docteur Couturier, le chamois de Chartreuse connaît un isolement qui ne semble pas rompu avec ceux des massifs voisins, pourtant très proches : Bauges, Vercors, Belledonne. Cet animal reste, pour les chasseurs locaux, le gibier roi, même si sa conquête est souvent des plus banales : ne vit-on pas récemment un magnifique bouc se présenter calmement aux bords de la route nationale devant l'adjudicataire de la chasse distribuant les postes à ses quarante invités ?

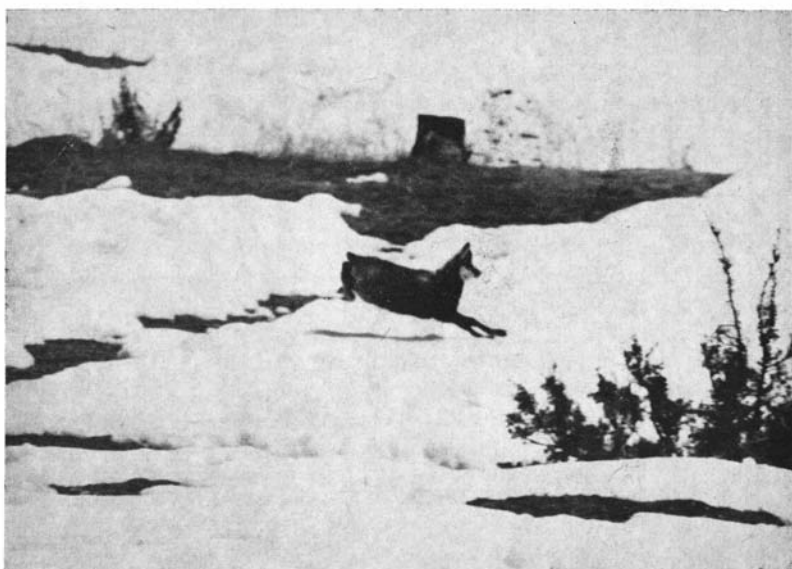
Le chevreuil avait été introduit une première fois en 1928, mais deux animaux seulement avaient survécu au transport ; le résultat fut donc décevant ; il en restait pourtant lorsqu'en 1948 et 1949, à l'initiative de la Société Saint-Hugues, huit animaux venus du Wurtemberg furent lâchés au pont Saint-Bruno. Le succès de cette introduction fut total.

En 1958, on ouvrit la chasse dans une partie du massif de Chartreuse ; plus de 20 chevreuils furent abattus, presque tous hors de la forêt domaniale. Depuis, 40 à 80 animaux furent annuellement tués dans les forêts communales ou privées du massif sans que cela nuise à l'extension de l'espèce vers Belledonne d'une part, vers les forêts de la Basse Isère entre Grenoble et Lyon, d'autre part.

Dans la forêt domaniale, peu d'animaux furent abattus, une vingtaine au total : le mode de chasse aux chiens courants dans de vastes enceintes de 200 à 300 hectares est efficace pour le chamois forestier mais non pour le chevreuil qui se dérobe et tourne dans

l'intérieur de l'enceinte, sans sortir aux postes. La densité est devenue très forte: un inventaire fait le 25 février 1967 à Corde et Granjon nous a permis de dénombrer 24 chevreuils sur 150 hectares.

Après le chevreuil introduit par l'adjudicataire, le cerf sika fut importé de Rambouillet par les soins de l'administration. Cette expérience fut peu concluante: 2 cerfs et 1 biche furent lâchés pendant l'hiver 1948-1949; l'un des cerfs fut abattu dans un clos, hors du massif à Chirens à l'automne 1949, un autre fut trouvé dans le Guiers-Mort en 1952; dans l'intervalle on avait lâché une deuxiè-



Jeune bouc d'un an à la fonte des neiges.

(Photopress.)

me biche. Puis deux nouveaux cerfs et une biche furent amenés en 1953. Pendant une douzaine d'années, aucune rencontre n'a plus été faite et pour la première fois, aux chasses dernières, un couple de ces animaux aurait été aperçu.

Une nouvelle introduction, réussie de façon spectaculaire, était venue, entre temps, brouiller cette piste. Sur les offres faites par le C.S.C. j'avais proposé, en 1958, de choisir la Grande-Chartreuse pour y implanter le grand cerf d'Europe. Ma demande fut agréée et le C.S.C. ne ménagea pas ses efforts puisque 13 animaux, 7 cerfs et 6 biches, en provenance de la réserve de la Petite-Pierre, furent

lâchés en 1958, 1959 et 1960. Le premier grand cerf, isolé, se déharda aussitôt et après des pérégrinations à l'intérieur et à l'extérieur du massif, il s'était établi en 1960 dans la région de Vinay où il aurait finalement été abattu. D'autres mâles firent des fugues analogues : l'un d'eux fut abattu en 1959 irrégulièrement à Saint-Même (Savoie), un autre, en 1961, près de Goncelin ; lors de la première ouverture officielle du cerf, en 1965, un troisième fut tué à Saint-Bernard-du-Touvet, où il semblait installé depuis 2 ou 3 ans ; un grand douze cors se tua accidentellement dans les rochers de Saint-Christophe-sur-Guiers.



Le premier dix cors tué légalement dans la forêt domaniale.

(Cliché de J. de VILLOUTREYS.)

Mais toutes les biches et les jeunes cerfs semblent être restés particulièrement stables aux abords du lâcher. Depuis 1958, ils n'ont pas quitté, semble-t-il, le périmètre formé par les 1^{re}, 2^e, 3^e et 12^e séries, soit à peine 1 200 hectares autour du Monastère. Les habitudes sont prises ; les lieux d'hivernage bien précisés, les places de brâme également. La progression est magnifique.

Les dégâts causés aux résineux pendant le rude hiver 1962-1963 qui causa la mort d'au moins 3 animaux, nous ont porté à demander l'ouverture de ce gibier pour en limiter la densité dans le périmètre d'acclimatation.

En 1965, l'ouverture eut lieu 8 jours : en furent victimes 1 grand cerf dix cors dans la forêt domaniale, celui de Saint-Bernard-du-Touvet déjà cité et une biche dans les forêts de Saint-Pierre-de-Chartreuse. En 1966, la même période d'ouverture vit abattre en une seule chasse : 1 biche et 3 cerfs (deux dix cors et un douze cors) dans la forêt domaniale et un autre dix cors à Saint-Joseph-de-Rivière.

Quel est donc l'effectif actuel ? Il est difficile de le préciser. Un dénombrement partiel a été fait à titre expérimental en février 1967, sans nous apporter des renseignements suffisants. Des observateurs prudents affirment que l'on peut compter sur 50 animaux ; dès 1963, 9 mâles étaient aperçus enhardés lors du brâme ; en 1965, 13 bois appartenant à 8 cerfs différents étaient ramassés par les gardes-chasse ou les préposés, cette recherche devenant l'attraction des mois de mars et d'avril. Il semble que rats et renards soient impuissants à détruire ces mues et cela expliquerait l'abondance des découvertes qui semblent surprendre les spécialistes des autres régions. Les bois des cerfs de Chartreuse sont généralement forts, lourds et bien perlés.

L'abondance de la ronce est incontestablement un facteur de la réussite ; elle constitue l'essentiel de l'alimentation hivernale ; l'importance des rejets de frêne, d'orme de montagne, de sureau que les cerfs écorcent et broutent est aussi intéressante ; les jeunes sapins, hélas, sont aussi appréciés, surtout s'ils sont sous l'abri des gros arbres ou sur les arêtes peu enneigées. Malgré la densité très forte, les dégâts forestiers sont cependant supportables : il y aurait pourtant 4 cerfs et 6 chevreuils au moins pour 100 hectares.

Dès maintenant le plan de tir devrait prévoir l'élimination de 5 à 6 animaux par année. Mathématiquement, les données sont les suivantes : 13 animaux introduits, 15 morts connues à ce jour dont celles de la quasi totalité des cerfs du lâcher ; 40 à 50 animaux présents, ce qui semble démontrer qu'il y a eu au moins un faon parvenu à l'âge adulte pour 2 biches en âge de porter et que le taux d'accroissement a dépassé 20 %.

L'introduction du grand cerf est une magnifique réussite à l'actif du C.S.C. comme à celui du service local ; elle nous a conduit à prendre en 1965 l'initiative d'un lâcher de mouflons.

A proximité de la Chartreuse, dans la réserve nationale des Bauges est, en effet, constituée la plus belle réserve de mouflons des Alpes françaises ; la similitude du sol et du climat était une garantie de réussite. Sous réserve que les animaux s'implantent dans une région riche en alpages découverts, les dégâts forestiers semblent faibles. L'intérêt touristique du mouflon, plus visible pour les promeneurs, semble particulier. Nous avons donc proposé au C.S.C. son introduction dans le massif de la Grande-Sure, riche

en alpages, en limite occidentale du massif. Le 4 janvier 1967, 11 animaux dont 1 seul bouc étaient libérés de leurs caisses aux Trois-Fontaines, au pied de la face Sud de la Sure. Depuis cette date, leur comportement est très favorable. La recharge de 2 ou 3 mâles est néanmoins indispensable si l'on veut obtenir un succès rapide.



Chamois sur première neige au Charmant Som.

(Cliché FEUVRIER.)

L'appui du C.S.C., de M. BOUVEROT, directeur de la réserve et du garde-chef GERFAUX nous permettront de compléter ainsi le capital cynégétique du massif.

Chamois, chevreuil, grand cerf, mouflon, telles seront les richesses de la forêt domaniale au moment des prochaines adjudications de la chasse. Auprès de celles-ci, le sanglier très vagabond, le lièvre raréfié, le petit tétras ou la gélinotte sont beaucoup moins prisés.

L'équilibre peut-il être maintenu entre ces diverses espèces ? Faut-il s'inquiéter de l'affirmation imprudemment avancée que le chevreuil chasse le chamois ?

Je pense, pour ma part, que la preuve est faite maintenant qu'il n'y a aucune incompatibilité d'humeur entre chevreuil et chamois, cerf et chamois. Ils cohabitent fort bien, notamment pendant l'hivernage.

Mais la forêt a connu, depuis 20 ans, une profonde évolution ; aux peuplements denses de futaie régularisée, aux sous-bois propres et dégarnis, ont succédé des peuplements plus ouverts, moins denses, coupés de fourrés de régénération, résineuse ou feuillue.

Le chamois était à l'aise dans l'ancien massif, car il lui faut des vues dégagées et un terrain de parcours propre ; la structure actuelle convient merveilleusement au chevreuil. Le chamois se cantonne de plus en plus dans les éboulis et les rochers, les alpages, les parcelles hors cadre aux peuplements presque vierges. Telle est, à mon avis, la principale explication que l'on peut donner de cette relative disparition du chamois de certains cantons riches en chevreuil.

La répartition actuelle a rapproché chacune des espèces de son biotope le plus normal ; il faut s'en féliciter. Jusqu'à nouvel ordre, on peut considérer que l'équilibre acquis est excellent.

Ces richesses n'ont pu se développer, il faut le souligner, que par la conjonction de deux facteurs favorables :

— l'intérêt que le service forestier local a porté depuis 20 ans à la cynégétique mais tout d'abord à la répression du braconnage. Le mérite en revient à quelques chefs de district et agents clairvoyants dont l'exemple a beaucoup contribué au succès. La réussite de quelques poursuites spectaculaires a « émoustillé » le personnel et a contribué à une certaine réputation de la chasse domaniale : cela n'exclut pas, nous le savons, la permanence du braconnage mais il reste très limité. La présence, à côté des préposés, des deux gardes-chasse de la Société Saint-Hugues est un élément essentiel de la sécurité : c'est pourquoi, dès 1947, une clause rendait obligatoire l'entretien de ces deux gardes par l'adjudicataire.

— la discipline exemplaire de la société locataire. Dès 1947, un plan de tir sévère fut imposé : trois chamois seulement pouvaient être abattus en 6 jours de chasse. Ce plan fut régulièrement suivi : bientôt calculé en points, suivant les sexes, le plan est passé de 12 points en 1949 (mâle = 1 point, femelle = 2 points) à 40 points en 1965 (mais femelle = 4 points). La modération des chasseurs, le fait que le tir à balle soit seul permis, de nombreux erreurs ou maladresses aussi expliquent que les chasses — 6 ou 7 par saison — soient généralement moins fructueuses que ne le permettrait le plan de tir. Le nombre de chamois abattus n'a jamais dépassé 14

têtes et les chevreuils sont épargnés par la trop grande surface des enceintes (2 à 5 têtes seulement par saison).

D'abord purement répressif, le rôle du service forestier est devenu positif par l'introduction du cerf sika, du grand cerf d'Europe et du moufflon.

Il doit désormais s'accroître : un effort en matière de nourriture artificielle doit être fait pour le grand cerf, tant pour limiter les dégâts aux sapins que pour faciliter les inventaires. La connaissance précise des populations est désormais indispensable pour la fixation d'un plan de tir adapté qui permettra de retirer un profit élevé de la location.

A cette ligne, un regret se glisse : celui que l'Administration n'ait retenu ce massif d'une structure particulièrement adaptée, pour y constituer une réserve d'intérêt national.

A vrai dire, ce regret ne vaut pas que l'on s'y arrête ; le grand cerf doit être, en effet, maintenu en densité moyenne si l'on ne veut pas sacrifier les régénérations résineuses ; le chamois et le chevreuil, l'un inoffensif, l'autre peu nuisible, peuvent par contre atteindre une grande abondance. Tout en apportant un substantiel revenu financier à l'O.N.F., la chasse domaniale pourra donc, si l'on fixe un plan de tir volontairement inférieur à la normale, continuer à jouer, pour le massif forestier tout entier, le rôle de semi-réserve, rôle d'intérêt général que nous lui avons depuis longtemps, assigné. C'est, du reste, la condition psychologique indispensable pour la réussite.

Les chasseurs des terrains environnants ont bien compris aujourd'hui que, sans la forêt domaniale, il n'y aurait, dans les chasses banales du massif, ni chevreuil ni même chamois à tirer. Et cela est aussi efficace pour la tranquillité du grand gibier dans la forêt de Grande-Chartreuse que tous les moyens répressifs mis en œuvre.

*
**

Un jour de l'hiver dernier, je découvrais dans mes jumelles, d'un belvédère surplombant les rochers de Corde, 4 grands cerfs pâturent dans la neige, flanqués d'un chamois à la fourrure plus noire et d'un chevreuil. Ce spectacle, dû à d'heureuses coïncidences, ne semble pas actuellement possible ailleurs dans les Alpes françaises. Il m'a payé de bien des déceptions et des critiques. J'aurais voulu le faire partager à tous les « anciens » qui ont travaillé, aux heures les plus sombres, sans désespérer et sans connaître encore le succès à reconstituer le capital cynégétique de la forêt de Grande-Chartreuse.
